

LE RESPONSABLE D'UNITÉ PASTORALE (RUP)

Préside le Conseil d'Unité pastorale et veille à sa mission de

- discernement
- articulation
- évaluation
- décision

Coordonne le CUP

- réunions (convocation, animation, rapport)
- prise de décision
- répartition et délégation des tâches
- rythme des réunions



Garantit

- La visée missionnaire
- L'esprit de communion
- La mise en œuvre de la charte et des projets
- L'insertion dans le projet vicarial
- Garde la cohérence de l'ensemble

Veille à

- la relation fraternelle entre les permanents et au sein du CUP,
- la collaboration entre paroisses, entre pôles, l'appel des collaborateurs,
- la diversité des talents, des compétences, des sensibilités.

Reçoit sa mission de l'évêque

pour un mandat de trois ans renouvelable

- dialogue avec l'équipe d'accompagnement des UP,
- est en lien avec son doyen et les autres responsables d'UP,
- peut s'entourer d'un bureau.